



**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 11/10/2022 A 19 HEURES A LA  
SALLE DES FETES DE  
GILHOC SUR ORMEZE**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Gilhoc sur Ormèze (conformément à la délibération n°2021-33 du 12 octobre 2021), comme suite à la convocation du 4 octobre 2022 qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,  
Madame PLANTIER Marielle et Messieurs CHOSSON Jacky, SOUBEYRAND François, COUTURIER Dominique, DÉCULTY Jean-Paul, vice-présidents,  
Mesdames BERT Myriam, BLANC Marie-Laure, COSTE Bernadette, VIGNE Marceline, TROUILLETON Isabelle, GUIOT-MOUZAÏ Siham, Messieurs ASTIER Max, DESBOS Vincent, DUVERT Frédéric, BLANC Amédée, GARNIER Christian, ROCHE Stéphane, LANDREIN Michel, GLAIZOL Denis, GAUCHIER Max.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Monsieur DELEVOYE Christophe avec pouvoir à Monsieur VALLON Jean-Paul  
Monsieur PEYRARD Jean-Luc avec pouvoir à Monsieur CHOSSON Jacky

Le quorum étant atteint au moment de l'ouverture de la séance, et en application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur BLANC Amédée, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23 – Présents : 21 – Votants : 23

\*\*\*\*\*

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression vaut également pour le compte-rendu de l'organe délibérant des EPCI (article L.5211-1 du CGCT).

La liste de délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Lieu de réunion des prochains conseils communautaires (délibération n°2022-29) -	approuvée
Exonérations relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023 (délibération n°2022-30) -	approuvée
Convention de partenariat pour le soutien préparatoire de la candidature « Programmation Leader 2023-2027 » (délibération n°2022-31) -	approuvée
Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Labâtie d'Andaure (délibération n°2022-32) -	approuvée
Lancement des appels d'offres pour le marché relatif aux ordures ménagères (délibération n°2022-33) -	approuvée
Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (délibération n°2022-34) -	approuvée
Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés et à la participation aux actions de prévention, communication et sécurisation version juillet 2022 (délibération n°2022-35) -	approuvée
Décision modificative n°1 – Budget Principal (délibération n°2022-36) -	approuvée
Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône Alpes (délibération n°2022-37) -	approuvée

Affiché dans les locaux de la Communauté de Communes  
Le 21 octobre 2022

Publié sur le site internet « lamastre.fr »